



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en  
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

5

Nombre de votants

28

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE, Adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; LUCIANI ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; MARTIN ; HEQUET ; BRUNET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme MARECHAL donne pouvoir à Mme MARCOTTE ; Mme MACÉ donne pouvoir à Mme LEPICARD ; M. LABARRE donne pouvoir à Mme MARTIN ; M. COMOR donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme DROUIN donne pouvoir à M. BRUNET.

Absent excusé : M. Olivier LEGRIS

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry LEFRANÇOIS

**2024.03 - Finances : Compte de Gestion 2023**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 relatif au vote du Compte de Gestion,

**VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**VU** l'instruction comptable et budgétaire M57,

**VU** la délibération n° 2023.11 du 29 mars 2023 adoptant le Budget Primitif,

**VU** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public de la DRFIP pour l'exercice 2023 présentant le montant des recettes encaissées et des dépenses émises par section comme suit :

- Recettes d'investissement : 3 098 838,62 €
- Dépenses d'investissement : 2 682 775,60 €
- Recettes de fonctionnement : 9 100 109,07 €
- Dépenses de fonctionnement : 8 411 523,89 €

**CONSIDÉRANT** que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable du centre des finances publiques du Mesnil-Esnard/Grand-Quevilly,

**CONSIDÉRANT** qu'après vérification, le Compte de Gestion établi et transmis par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Collectivité,

**CONSIDÉRANT** l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du Comptable Public de la DRFIP,

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **ARRÊTE ET APPROUVE** le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 du Comptable Public de la DRFIP ci-annexé dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Collectivité pour le même exercice.
- ✓ **DIT** que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

Cette délibération est adoptée à **22 POUR et 6 ABSTENTIONS.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Bonsecours le 26 février 2024

**Laurent GRELAUD,**  
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240226-2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation